



54^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 9 : Mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Durban – Débat général

Intervention du Luxembourg

6 octobre 2023

Merci, Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne. Nous reconnaissons l'important travail fait par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et les différentes procédures spéciales de ce Conseil et autres mécanismes en matière de lutte contre le racisme, notamment la Rapporteuse spéciale, le groupe d'experts sur la DPAD, le Forum permanent et le Groupe de travail sur les personnes d'ascendance africaine et le groupe de travail intergouvernemental sur la DPAD.

Le gouvernement luxembourgeois vient de présenter son plan d'action national pour la lutte contre l'antisémitisme ; les travaux de consultation de la société civile sur le futur plan d'action national pour la lutte contre le racisme sont encore en cours et devraient prochainement arriver à leur terme. Le premier PAN antiracisme comportera trois piliers thématiques, concernant les domaines de la vie quotidienne dans lesquels les personnes racisées sont le plus souvent confrontées avec les discriminations raciales : 1. l'enseignement, 2. l'emploi et le travail et 3. le logement. Le PAN aura en outre deux chapitres consacrés à la communication et sensibilisation, ainsi qu'aux statistiques, au suivi et à l'évaluation. Les ONG ASTI, CLAE, Lëtz Rise Up et One People sont impliquées dans les consultations, de même que tous les Ministères des ressorts concernés.

Ma délégation a accepté toutes les recommandations qui lui ont été adressées lors du dernier examen périodique universel en matière de lutte contre les discriminations raciales : les droits humains commencent chez soi et nous sommes poursuivrons la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et toute autre forme d'exclusion et de marginalisation de personnes en situation vulnérable.

Permettez-moi de soulever une préoccupation : l'accusation de racisme, tout comme l'accusation d'antisémitisme ou d'autres formes de discrimination, est parfois faite à la légère dans cette salle. Le Luxembourg est le premier pays à reconnaître qu'il a des progrès urgents à faire en matière d'inclusion et de protection de toutes et de tous contre les discriminations. Il est même légitime que nous soyons rappelés à l'ordre par des représentants de pays qui n'ont pas un bilan parfait eux-mêmes : puisqu'ils invoquent nos obligations internationales, ceci est tout à fait acceptable.

Mais que ces mêmes pays refusent toute discussion des reproches qui leur sont faits à leur tour par le Haut-Commissaire, par les procédures spéciales, par les organes conventionnels et par des ONG indépendantes – et certains de ces reproches concernent des violations très graves et systématiques des droits humains, notamment à caractère raciste ? C'est difficile à accepter.

Je vous remercie de votre attention.

(423 mots/2m30s)